

Vous travaillez dans le secteur du soutien aux entreprises ? Votre salaire va augmenter!

Quand votre salaire va-t-il augmenter ?

A partir du 1^{er} novembre 2022.

Comment votre salaire va-t-il augmenter ?

Il s'agit d'une indexation de 2 % sur les salaires barémiques ainsi que sur les salaires effectifs.

Revenu Minimum Mensuel Moyen Garanti (CAO no. 43)

	salaire mensuel	salaire horaire (38h/s)
18 jaar	1.916,70	11,6399

Dégressivité pour les jeunes (CCT no.50)

	pourcentage	salaire mensuel	salaire horaire (38h/s)
20 ans (CCT 50)	90,00%	1.725,03	10,4759
19 ans (CCT 50)	85,00%	1.629,20	9,8939
18 ans (CCT 50)	79,00%	1.514,19	9,1955
17 ans (CCT 50)	73,00%	1.399,19	8,4971
16 ans et moins (CCT 50)	67,00%	1.284,19	7,7987

(*) Uniquement d'application aux travailleurs âgés de 18, 19 et 20 ans sous contrat d'occupation d'étudiant.

Votre Liberté
Votre Voix

